

# LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 784 DU 3 AVRIL 2013

1801/2013 : 212<sup>e</sup> ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

## LA CITATION DE LA SEMAINE

« Notre histoire n'est pas écrite d'avance. On ne bâtit pas un pays à partir des défauts des autres, mais à partir des grands hommes et des bons exemples. Nous devons cultiver la mémoire de nos hommes du passé pour apprendre à faire ce qui est bien, pour avoir de bons modèles, pour inciter les jeunes à s'intéresser au beau, aux bonnes choses. »

**MICHEL SOUKAR**

**2013 : ANNÉE**

**LÉONARD SÉNÉGAL**

**UNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SANS MORALE ET VERTU**

## À LA UNE

### CAHUZAC : LES DONNEURS DE LEÇONS SONT PRIS

**Pendant sa campagne électorale le socialiste Hollande disait à qui voulait bien l'entendre qu'il allait construire une république exemplaire . Il a fallu un an pour que les premières fissures insupportable apparaissent avec l'affaire CAHUZAC un ministre du budget qui prône la rigueur tout en recyclant de l'argent sale. La droite française actuellement dans l'opposition est incapable de se plaindre car quand elle occupe le pouvoir elle ne fait pas mieux. Tous les responsables de l'opposition savent bien qu'ils sont eux-mêmes assez mal placés pour donner des leçons de morale. Après tout, Jérôme CAHUZAC avait bien été élu président de la Commission des finances sous la présidence de Nicolas Sarkozy sans que cela ne gêne personne. Nous qui vivons en Guadeloupe, nous ne sommes pas étonnés par ces dérives .Ils sont légion chez nous . Un ex ministre de l'outre mer fait acheter son livre par son ministère sans provoquer de sanctions . Un ex président de conseil régional devenu ministre qui garde cependant son poste de conseiller régional et qui fait acheter son livre par le conseil régional et pourtant personne ne poursuit . Un gouvernement qui dans le domaine de la décolonisation foule volontairement la légalité internationale sans que personne dans ce pays n'interpelle . On pourrait multiplier à l'infini des exemples de cette nature. La démocratie à la française avec si peu de contre-pouvoir, n'est pas un modèle de probité qu'elle soit dirigée par la droite ou la gauche . En face d'un tel séisme , François Hollande a proposé d'accélérer la mise en place de trois séries de mesures sur l'indépendance de la justice, la surveillance des conflits d'intérêt et la mise hors-jeu des élus condamnés, ce qui n'est pas à la hauteur de l'enjeu.Dans certaines démocraties, les gouvernements auraient pris leurs responsabilités politiques, ils auraient mis à plat tout le fonctionnement de l'appareil d'État et auraient démissionné. Mais , les français sont corrompus et se fichent des citoyens.**

**JEAN PAUL ELUTHER , Rédacteur en chef**



# AFFAIRES NATIONALES

## POLITIQUE

### OSCAR TEMARU ÉCRIT À FRANÇOIS HOLLANDE QUI NE RÉPOND PAS

Le président Oscar Temaru a adressé vendredi 29 mars un courrier officiel à François Hollande, le président de la République française, pour dénoncer l'influence contraire et la démarche dilatoire de l'ambassadeur permanent de France aux Nations unies, Gérard Araud. "La résolution A.67.L.56 REV 1 est enregistrée depuis le 1er mars. Le secrétariat général de l'Assemblée générale de l'ONU nous avait proposé plusieurs dates, entre le 21 et le 28 mars pour l'examen de cette résolution", rappelle le Président Temaru avant de constater : "Aujourd'hui, après trois rencontres de notre délégation avec la Présidence de l'Assemblée générale, il est évident qu'une stratégie de « renvoi aux calendes grecques » est à l'œuvre". Oscar Temaru prête également au Président de la République une "parfaite connaissance" du dossier de la réinscription de la Polynésie française sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU et de son évolution, "Contrairement à ce que véhicule l'opposition locale". "Il ne s'agit pas d'une obsession personnelle", soutient Oscar Temaru qui voit, sibyllin, comme conséquence à une éventuelle réinscription de la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser, "une opportunité unique, pour la France, de réussir enfin sans violence, une transition transparente, vers l'auto-détermination".

Dès le 4 mars, l'Élysée répondait au courrier de A Ti'a Porinetia. Le président de la République "ne soutient pas" la réinscription. Et en coulisses, la France s'y oppose franchement. C'est Pierre Besnard, chef de cabinet de François Hollande, qui a pris la plume dès le 4 mars pour répondre à A Ti'a Porinetia et exprimer en, à peine neuf lignes, l'opinion du président de la République : "Le chef de l'État a bien reçu les correspondances que vous avez souhaité lui adresser et m'a confié le soin de vous répondre. Soyez certain qu'il a été pris connaissance avec la plus grande attention des préoccupations que vous exprimez. À cet égard, je

puis vous assurer que le président de la République ne soutient pas le projet d'inscription de la Polynésie française sur la liste de l'ONU des territoires à décoloniser. Je vous prie d'agréer (...)"

Gérard Araud, ambassadeur de la France auprès de l'ONU et pointé du doigt par Oscar Temaru, déclarait fin février : "S'il vous plaît, ne nous laissons pas instrumentaliser dans une campagne électorale, attendons les élections en Polynésie française et ensuite revenons à ce débat". Victorin Lurel ne disait pas autre chose : "Nous n'ignorons pas les échéances (...) nous allons examiner ces résultats-là, et puis on avisera".

## **LA FRANCE ENCORE UNE FOIS CONTRE LA LÉGALITE INTERNATIONALE**

L'affaire polynésienne tombe à point car elle permet de démasquer la position très ambiguë de la France sur le droit de la décolonisation. Un principe fondamental du droit international est la cohérence de la position internationale.

**Premier constat** , ce sont les élections françaises qui comptent pour un quelconque processus de décolonisation . L'ambassadeur français à L ONU déclare :« Il y a une campagne électorale en cours en Polynésie. Nous ne pensons pas qu'il est approprié d'instrumentaliser les Nations Unies dans une campagne électorale en Polynésie française. Je crois que les Polynésiens vont voter entre fin avril et début mai. Il serait plus approprié et démocratique d'attendre leur vote pour revenir à ce débat après les élections, en Avril / Mai ». Les dirigeants français vont tirer des conclusions politiques d'un scrutin ou des étrangers vont voter .

**Deuxième constat** , « Il n'y a pas d'urgence : le territoire est paisible, les institutions démocratiques fonctionnent bien et correctement. Nous ne sommes pas dans une attitude conflictuelle. J'ai dit : « S'il vous plaît, ne nous laissons pas instrumentaliser dans une campagne électorale, attendons les élections en Polynésie française et ensuite revenons à ce débat". Mais encore une fois, si c'est nécessaire, nous sommes prêts à réaffirmer les droits des Polynésiens à l'autodétermination, nous sommes tout à fait ouverts à cela. Mais la question de réinscrire la Polynésie sur cette liste n'est pas seulement un problème pour la France. Il y a plusieurs membres du Mouvement des pays non alignés qui formulent des objections à cette proposition. Encore une fois, nous sommes dans un état d'esprit très constructif ».

## **LES RÉACTIONS EN GUADELOUPE :**

**LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE** suit avec beaucoup d'attention le processus de décolonisation de la Polynésie engagée aux Nations unies ;

Elle dénonce le comportement de la France qui utilise tous les moyens pour empêcher la communauté internationale d'adopter la résolution pour la réinscription de la Polynésie sur la liste actuelle des pays à décoloniser administrée par les Nations unies ;

Elle dénonce les contradictions et les mensonges de français qui font tout leur possible pour ne pas appliquer le droit international de la décolonisation ;

Elle soutient le processus engagé par les indépendantistes polynésiens aux Nations unies ;

Elle lance enfin un appel aux membres de la communauté internationale en général et plus particulièrement au mouvement des non alignés pour faire triompher le droit des polynésiens à diriger leurs affaires sans tutelle de la France .

## **ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ**

### **NOUVELLES PISTES DE RÉFORMES POUR LA DÉFISCALISATION**

Dans leur rapport sur l'épargne longue, les députés Karine Berger et Dominique Lefebvre ont remis au goût du jour le feuilleton sur la défiscalisation dans les DOM-TOM. Ils préconisent de transformer les différents dispositifs de défiscalisation y existant en mécanismes de crédits d'impôts. Ceux-ci seraient ciblés vers "les exploitants ultra-marins pour réserver cette dépense fiscale à ses bénéficiaires réels". Le but est de ne plus faire profiter aux investissements déconnectés de la réalité locale de réductions de cotisation d'impôt sur le revenu. Ces réductions peuvent atteindre la moitié du montant de l'investissement réalisé selon les territoires et les secteurs. Particulièrement puissants, ces dispositifs (Lois Girardin et Duflot Outre-mer) sont "parfois anti-redistributifs", et "méritent d'être réexaminés", indique ainsi le

rapport. Les députés Berger et Lefebvre visent précisément "les dispositifs d'investissements dans le logement locatif social ainsi que les investissements productifs, dont le coût s'élève au total à près de 900 millions d'euros en 2012". In fine, le rapport fait un constat similaire à celui de la Cour des comptes qui estimait l'année dernière l'efficacité des avantages fiscaux en Outre-mer "incertaine" et son résultat "inéquitable". Mais les magistrats de la rue de Cambon prônaient l'arrêt pur et simple de ces dispositifs, alors que le rapport sur l'épargne longue publié ce mardi suggère juste de les réformer. Ce, pour contourner la récente décision du Conseil constitutionnel. Le texte voté dans le cadre de la loi de finance 2013 prévoyait en effet un plafond spécifique de 18 000 euros majoré de 4 % du revenu imposable pour les investissements outre-mer, contre 10 000 euros pour les autres niches fiscales. Mais compte tenu de la censure du Conseil constitutionnel, l'avantage en impôt maximal procuré par ces dispositifs est limité à 18 000 euros, interdisant le maintien de la part proportionnelle de 4%. Les rapporteurs comptent s'appuyer sur cette censure pour "permettre de parvenir – enfin – à une réforme vertueuse de ces dispositifs" fiscaux spécifiques à l'Outre-mer. Ils vont en fait dans le sens de François Hollande qui avait "regretté" la décision du Conseil constitutionnel. Le président de la république avait, pour contourner la décision des Sages, pris l'engagement de redéployer la somme débloquée en vue de la défiscalisation outre-mer "en subventions directes". Dans la même lignée, le rapport Berger-Lefebvre propose pour sa part de réintégrer dans le budget (sous forme de subventions) une partie ou la totalité de la réduction d'impôt en faveur du logement social Outre-mer. Son coût global s'élevait à 210 millions d'euros en 2012, selon une annexe au budget 2013. **Si ces réformes sont adoptées rien ne changera dans notre pays .**

**PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**



# AFFAIRES MONDIALES

## SOCIÉTÉ MONDIALE

### L' AIDE AUX PAYS PAUVRES S' ÉTIOLE

Selon le bilan provisoire pour l'an dernier publié par l'Organisation de coopération et de développements économiques, l'aide publique au développement (APD) a diminué de près de 4% sur un an après avoir baissé de 2% en 2011 par rapport au niveau record de 2010. "Si l'on fait abstraction de 2007, qui correspond à la fin des opérations exceptionnelles d'allègement de la dette, le repli observé en 2012 est le plus marqué depuis 1997", précise le club des pays riches dans un communiqué. "C'est aussi la première fois depuis 1996-1997 que l'aide se contracte pendant deux années successives", note l'OCDE. L'APD globale s'est élevée à 125,6 milliards de dollars, soit 0,29% de la richesse nationale cumulée des différents bailleurs de fonds, en retrait par rapport à un taux de 0,31% atteint en 2011. L'organisation observe "en outre un redéploiement notable de l'aide des pays les plus pauvres vers les pays à revenu intermédiaire". Les plus fortes baisses ont été enregistrées de la part de bailleurs de fonds frappés de plein fouet par la crise, comme la Grèce (-17,0%) ou l'Espagne (-49,7%) et l'Italie (-34,7%). Mais l'APD de la France, quatrième pays en volume d'aide, a aussi reculé, de 1,6%. Elle ne représente plus que 0,45% de la richesse nationale du pays contre 0,46% en 2011 et 0,50% en 2010, soit bien loin encore de l'objectif de 0,7% théoriquement fixé pour 2015. L'aide du premier pays donateur, les Etats-Unis, recule de 2,8%, et celle du Royaume-Uni, troisième bailleur de fonds, diminue de 2,2%. L'aide de l'Allemagne, en deuxième place en volume, fléchit de 0,7%. Les bons élèves, qui ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7%, restent les mêmes: Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas et Suède. Bien que le montant total de l'APD nette fléchisse, l'aide bilatérale affectée à des projets et programmes de développement (c'est à dire hors allègement de dette et aide humanitaire) a progressé de 2,0% à prix et taux de changes constants, précise l'OCDE. L'aide bilatérale à l'Afrique subsaharienne s'est chiffrée à 26,2 milliards de dollars, soit une chute de 7,9% par rapport à 2011. L'aide au continent africain a été réduite de 9,9% et ramenée à 28,9 milliards de dollars après une année 2011 marquée par le soutien

exceptionnel accordé à certains pays d'Afrique du Nord à la suite du "printemps arabe". Le groupe des pays les moins avancés (PMA) a également vu les apports nets d'APD bilatérale qui lui étaient destinés accusés un repli de 12,8% et tomber à environ 26 milliards USD.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### **HAÏTI : HOMMAGE À HUIT FEMMES ÉCRIVAINES**

Lundi, au Palais municipal de Delmas, 8 femmes haïtiennes qui ont consacré leur vie à l'écriture : poétesses, romancières, nouvellistes, éducatrices, critiques d'art, et déposés leurs empreintes dans le grand livre de l'histoire de la littérature haïtienne, ont été honorées. Marilisse Neptune Rouzier, Paula Clermont Péan, Evelyne Trouillot, Charlotte Barlatier Cadet, Marianne Lehmann, Marie-Marthe Balin Paul, Edith Lataillade et Marie-Alice Théard ont reçu au cours d'une cérémonie une plaque d'honneur et mérites pour leurs contributions au développement et à l'enrichissement de la littérature haïtienne. Cette hommage, fait suite à celui rendu à titre posthume, le 8 mars dernier, par le Ministère de la Culture de 8 grandes dames de la littérature haïtienne [Ida Faubert, Marie-Thérèse Colimon Hall, Mona Guérin Rouzier, Yanick Jean, Marie-Vieux Chauvet, Yvonne Hakim Rimpel, Paulette Poujol Oriol, et Mireille Durocher Bertin] dans le cadre du lancement officiel de «Femmes et Encre» à l'occasion de la Journée internationale de femme.

### **LE FMI OPTIMISTE POUR HAÏTI**

Le Fonds Monétaire International (FMI) a diffusé une note d'information optimiste, avec le consentement d'Haïti, sur la situation et les perspectives de l'économie haïtienne. La note complète ci dessous :

« Depuis le séisme de janvier 2010, des progrès considérables ont été accomplis en vue de préserver la stabilité macroéconomique. L'inflation demeure inférieure à 10 %, même si elle est montée à 7,6 % en décembre, sous l'effet surtout de la hausse des prix internationaux des produits alimentaires et de la diminution des stocks de denrées alimentaires dans le pays à la suite du passage d'Isaac et de Sandy. La position extérieure s'est renforcée, les réserves internationales brutes ayant atteint 2,2 milliards de dollars (6 mois d'importations) fin décembre 2012. En matière d'endettement, la situation d'Haïti s'est nettement



améliorée grâce à l'allégement de dette additionnel consenti par les principaux partenaires (dont le FMI) après le tremblement de terre de janvier 2010.

Cependant, le rythme de la reconstruction et du redressement économique a été ralenti par le manque de moyens administratifs et la faible capacité d'absorption du pays, la persistance de tensions sociopolitiques, l'insécurité et un climat peu propice aux affaires. En outre, le pays reste hautement vulnérable aux chocs extérieurs. Après s'être contractée de 5,4 % pendant l'exercice 2010 à la suite du séisme, l'activité économique a progressé de 5,6 % en termes réels pendant l'exercice 2011. Cela dit, la croissance du PIB réel a nettement ralenti durant l'exercice 2012, descendant à 2,8 %, à cause d'une période de sécheresse au printemps et des conséquences climatiques dans la mise en œuvre des principaux projets d'investissement public.

Le redressement économique devrait s'affermir pendant l'exercice 2013 et les perspectives à moyen terme sont prometteuses, même si elles restent exposées à d'importants aléas négatifs. La croissance devrait s'accélérer et atteindre 6,5 % en 2013, dans l'hypothèse d'une reprise des activités de reconstruction et d'un rebond de l'agriculture. L'inflation devrait rester stable, autour de 5 %. À moyen terme, l'arrivée à maturité des projets agricoles et industriels en cours et la persistance des efforts déployés pour améliorer le climat des affaires aideront à soutenir la croissance et à renforcer la position extérieure. Cependant, une dégradation de la conjoncture économique mondiale, le manque persistant de moyens, la recrudescence des tensions politiques et sociales dans le pays, qui sont alimentées par la pauvreté généralisée et la stagnation des niveaux de vie, et les aléas naturels majeurs, sont autant de facteurs qui pourraient freiner la reprise fragile et peser sur les perspectives de croissance d'Haïti.

Les administrateurs félicitent les autorités haïtiennes de leur détermination inchangée, de poursuivre des politiques prudentes en dépit d'un environnement intérieur difficile et de chocs exogènes. L'inflation est restée en dessous de 10 %, la position extérieure s'est renforcée et la situation du pays sur le plan de l'endettement s'est améliorée. Cependant, Haïti demeure extrêmement vulnérable aux aléas naturels ; la reconstruction et le redressement économique depuis le tremblement de terre de 2010 ont été lents ; enfin, le pays se heurte à des défis importants en matière de croissance et de développement. Les administrateurs encouragent les autorités à profiter pleinement des aides extérieures pour améliorer les

moyens administratifs et la capacité d'absorption du pays, accélérer la reconstruction et entretenir la reprise tout en préservant la stabilité macroéconomique.

Les administrateurs soulignent que la marge budgétaire nécessaire pour effectuer des dépenses de lutte contre la pauvreté et de stimulation de la croissance, doit être dégagée par une augmentation des recettes et la limitation des dépenses courantes. Ils préconisent des réformes additionnelles pour consolider l'administration fiscale, réduire les dépenses fiscales et élargir la base d'imposition, notamment par l'adoption d'un système de TVA. Des mesures s'imposent aussi pour renforcer encore les dispositifs de protection sociale et accroître l'investissement dans la santé et l'éducation. Les administrateurs saluent les progrès accomplis récemment dans le sens d'une amélioration de la gestion des finances publiques, en particulier la mise en place d'un compte unique du Trésor. Ils insistent sur l'importance de poursuivre les efforts engagés pour renforcer l'élaboration du budget, son exécution, sa transparence et la communication des informations y afférentes, et améliorer les contrôles.

Les administrateurs notent, qu'il est indispensable d'améliorer le taux d'exécution des investissements publics pour bâtir les infrastructures nécessaires qui permettront de libérer le potentiel de croissance du pays. Ils invitent instamment les autorités à travailler en étroite collaboration avec les bailleurs de fonds pour améliorer la préparation et la gestion des projets, tout en veillant à la qualité globale des investissements publics. De nombreux administrateurs insistent aussi sur l'importance de mieux coordonner et harmoniser les procédures entre bailleurs de fonds, et d'aligner plus étroitement l'assistance extérieure sur les priorités intérieures d'Haïti.

Un petit nombre d'administrateurs considèrent que la concurrence émanant des ONG pour le recrutement de spécialistes expérimentés pourrait avoir un effet négatif sur les capacités du secteur public.

Les administrateurs approuvent l'orientation neutre actuelle de la politique monétaire, mais ils encouragent les autorités à contenir l'inflation. De nouveaux progrès concernant la gestion de la liquidité, l'approfondissement du marché financier, les opérations fondées sur le marché et la réduction de la dollarisation aideront à renforcer les mécanismes de transmission monétaire. Les administrateurs soulignent aussi qu'une plus grande flexibilité du taux de change, ainsi qu'un

approfondissement du marché des changes, aideraient à absorber les chocs extérieurs et à rendre la politique monétaire plus efficace. À cet égard, ils saluent la détermination des autorités de passer progressivement à l'adjudication de devises à prix uniforme, après avoir approfondi le marché interbancaire des devises.

Les administrateurs insistent sur l'importance des réformes structurelles pour rehausser la compétitivité, améliorer le climat des affaires et encourager une croissance plus forte profitant à tous. Les efforts devraient être axés sur la simplification des réglementations, la suppression des goulets d'étranglement dans les infrastructures, la mise en valeur du capital humain et l'approfondissement de l'intermédiation financière. Les administrateurs se félicitent de la réforme prévue du secteur de l'énergie. Ils en attendent avec intérêt la mise en œuvre décisive qui devrait faire baisser le coût de l'électricité, améliorer la fiabilité et l'efficacité de l'approvisionnement en énergie, et réduire la charge de l'énergie pour le budget.

Les administrateurs notent que le secteur bancaire d'Haïti demeure relativement sain et rentable. La forte croissance récente du crédit est saine, mais elle devra être surveillée de près dans la période à venir. Les administrateurs se disent encouragés par les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations du Programme d'évaluation du secteur financier de 2008 ainsi que dans la réglementation de la micro-finance et du secteur coopératif et insistent sur la nécessité de poursuivre l'amélioration du cadre de réglementation et de supervision. »

**PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA**

**DIFFUSER POUR NOUS LA NATION**



# ÉTAT DES MARCHÉS

## AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

**JAMAÏQUE :** Il y a eu des transactions sur 13 actions . Le volume du marché s'est élevé à 737.604 unités d'une valeur de plus de \$ 6.374.439. La JSE All composite a augmenté de 357,11 points (0,46%) pour clôturer à 77,831.83.

**TRINIDAD :** Il y a eu des transactions sur 7 titres dont 3 fermes négociés. L'activité sur le marché a enregistré un volume de 81.519 parts d'une valeur de 380,301.50 \$. L'Indice Composite a augmenté de 0,43 points (0,04%) pour clôturer à 1,097.32.

**BRÉSIL :** L'indice Bovespa de Sao Paulo a augmenté de 673.64 points (1.23%) pour clôturer à 55,562.74.

## ASIE

L'hésitation domine ce matin en Asie, à l'exception de Tokyo, où les espoirs d'assouplissement par la Banque centrale japonaise galvanisent de nouveau le Kabuto Cho... L'indice Nikkei a ainsi fini sur un bond de 2,62% ce mercredi matin, alors que la BoJ a entamé une réunion de deux jours. De leur côté, Hong Kong, Shanghai (indice Composite) et Séoul cèdent environ 0,1% en séance, tandis que Taiwan avance de 0,4%. En Malaisie, la Bourse de Kuala Lumpur recule de 0,8% après l'annonce de la dissolution du parlement et de l'organisation d'élections législatives anticipées. Enfin, Sydney recule de 0,5%, Singapour gagne 0,1% et Bombay (indice BSE Sensex) cède 0,3%.

## ÉTATS UNIS

Prises de bénéfices sur le marché américain après les sommets atteints la veille par le S&P 500 et le Dow Jones. Les investisseurs ont préféré joué la carte de la prudence après les derniers chiffres relativement décevants de l'emploi privé américain pour le mois de mars, même si les données de février ont été revues en forte hausse. Le rapport mensuel gouvernemental sur la situation de l'emploi sera publié quant à lui vendredi. Le taux de chômage est attendu stable à 7,7%, pour 193.000 créations de postes non-agricoles... L'ISM des services a par ailleurs également déçu. En outre, la montée des tensions entre la Corée du Nord et les Etats-Unis a également pesé sur les

marchés. Dans l'actualité entreprises, Apple, Google et Facebook ont été surveillées sur des rumeurs concernant de nouveaux produits. Verizon a enfin calmé les ardeurs du marché, affirmant n'avoir aucune intention d'acquérir Vodafone... Le DJIA abandonne finalement 0,73% à 14.550 pts, alors que le Nasdaq régresse de 1,11% à 3.219 pts. Le S&P500 rend de son côté 1,06% à 1.554 pts. D'après le dernier rapport d'ADP concernant l'emploi privé non-agricole aux États-Unis pour le mois de mars 2013, les créations de postes mensuelles sont ressorties à seulement 158.000 sur une base ajustée des variations saisonnières, contre un consensus plus proche des 200.000. Cependant, le gain du mois de février a été révisé en forte hausse de 39.000, à 237.000. En mars, les petites entreprises ont créé 74.000 emplois, les moyennes entreprises ont généré 37.000 postes et les grandes entreprises ont contribué à hauteur de 47.000 emplois au total.

## **EUROPE**

Les principales Bourses européennes ont terminé en baisse mercredi, après la publication d'indicateurs jugés décevants aux États-Unis, tant sur le front de l'emploi que sur celui de l'industrie des services. Les investisseurs sont en outre dans l'expectative avant l'issue, jeudi, des réunions des banques centrales japonaise, européenne et britannique. Certains analystes s'attendent à ce que Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne (BCE) adopte un ton plus agressif que précédemment en raison de la crise politique italienne et des inquiétudes qui pèsent sur Chypre, même si l'institution devrait maintenir ses taux inchangés. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 1,32% (50,41 points) à 3.754,96 points. Le Footsie britannique a cédé 1,08% et le Dax allemand 0,87%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 recule de 1,52%.

## **CHANGE**

L'euro progressait mercredi face à un dollar pénalisé par des indicateurs économiques décevants aux États-Unis, dans un marché prudent à la veille d'une réunion de la Banque centrale européenne (BCE) et de ses homologues britannique et japonaise. Vers 21H00 GMT, l'euro valait 1,2845 dollar contre 1,2813 dollar mardi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne baissait face à la monnaie nippone, à 119,43 yens contre 119,70 yens mardi soir. Elle est tombée plus tôt jusqu'à 119,12 yens, son plus bas niveau depuis le 26 février. Le dollar aussi reculait face à la monnaie japonaise, à 92,96 yens contre 93,39 yens la veille. "L'euro évolue dans une fourchette de prix limitée face aux autres grandes devises à la veille des (décisions de politique monétaire) de la Banque du Japon (BoJ), de la Banque d'Angleterre (BoE) et de la BCE", a noté Omer Esiner, de Commonwealth Foreign Exchange. "Au vu des incertitudes politiques et économiques croissantes dans l'ensemble de la zone euro et des conséquences du sauvetage financier (chaotique) de Chypre", les cambistes attendaient notamment d'en savoir plus sur les intentions des banquiers centraux européens avant de faire évoluer leurs positions, selon lui. Vers 21H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 84,87 pence pour un euro, et progressait face au billet vert, à 1,5134 dollar. La devise helvétique progressait face à l'euro, à 1,2139 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert, à 0,9452 franc pour un dollar. La devise chinoise a fini à 6,2014

yuans pour un dollar contre 6,1996 yuans la veille, qui constituait son niveau de clôture le plus élevé depuis la mise en place du système actuel d'échange de devises en Chine en 1994.

## **MATIÈRES PREMIÈRES**

Les prix du pétrole se repliaient fortement mercredi en fin d'échanges européens, ébranlés par des chiffres moroses sur l'emploi dans le secteur privé aux États-Unis et une hausse plus forte qu'attendu des stocks américains de brut, qui ravivaient les craintes sur la demande énergétique du pays. Vers 16H00 GMT (18H00 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 108,38 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 2,31 dollars par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance perdait 1,81 dollar à 95,38 dollars. Déjà en légère baisse en début d'échanges européens, les cours du baril ont nettement accéléré leurs pertes après la publication d'une enquête du cabinet ADP montrant que les entreprises privées aux États-Unis ont réalisé en mars 158'000 créations nettes d'emploi, soit 33% de moins qu'en février et bien moins qu'attendu par les analystes.

## **Prix des carburants en France**

SP98	SP95	E10	Gas +	Gas	E85	GPL
1.646 €	1.585 €	1.582 €	1.493 €	1.420 €	0.912 €	0.848 €

## **Prix des carburants en Guadeloupe**

Sans plomb 98	Gasoil
1,56€	1.48 €

## **PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION**

**LA NATION**

**LE REGARD DES GUADELOUPÉENS**

**SUR LA GUADELOUPE**



## **PARUTION DU DÉCRET SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT**

La France et la Guadeloupe sont désormais en conformité avec la législation européenne sur les retards de paiement dans les commandes publiques, avec la publication dimanche dernier au Journal officiel du décret d'application de la loi du 28 janvier 2013, qui transposait également dans le droit français d'autres dispositions du droit communautaire. Le délai de paiement maximum reste de trente jours pour l'ensemble des commandes effectuées par l'Etat, ses établissements publics, mais aussi les collectivités territoriales et les établissements publics locaux (comme cela était fixé par le décret n°2008-1355 du 19 décembre 2008). Ce délai de trente jours est désormais étendu aux entreprises publiques au sens de l'ordonnance du 6 juin 2005 – comme, entre autres, la Banque de France ou la Caisse des dépôts. Ce délai est calculé en général, « à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur », sauf exceptions détaillées dans le décret. Autre précision qui ne figurait pas dans la loi du 28 janvier, le montant des intérêts moratoires, c'est-à-dire des sommes à payer par l'Etat ou la collectivité, si ceux-ci dépassent le délai de paiement de trente jours. Le taux de ces intérêts « est égal au taux d'intérêt de la Banque centrale européenne majoré de huit points de pourcentage », contre sept points auparavant, a précisé dimanche un communiqué du ministre de l'Economie et des Finances, Pierre Moscovici. Le débiteur doit également payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, que le décret fixe à 40 euros par jour. Pierre Moscovici a salué « une étape importante pour la modernisation des relations entre les pouvoirs adjudicateurs et leurs fournisseurs », partie prenante du « pacte national pour la compétitivité ». Le sujet est d'actualité pour les collectivités, dont le délai moyen de paiement dans le secteur public local a augmenté d'un jour en 2012 – de 26,2 jours en 2011 à 27,2 jours en 2012 (chiffres provisoires), selon le rapport de l'Observatoire des délais de paiement publié début février dernier. Ce chiffre reste cependant en-dessous du maximum légal ; par ailleurs, son augmentation est surtout due aux régions (33,2 jours) et aux établissements publics de santé, les communes et leurs groupements restant en-dessous des trente jours de moyenne – avec une pointe à 29,6 jours pour les communes de plus de 10 000 habitants. Le décret doit entrer en vigueur le 1er mai 2013, mais il s'appliquera aux contrats conclus à partir du 16 mars 2013 pour les créances dont le délai de paiement aura commencé à courir à compter du 1er mai.

## **QPC : LE RECOUVREMENT DE LA CVAE EST ANTI-CONSTITUTIONNELLE**

En omettant de définir les modalités de recouvrement de la taxe additionnelle à la CVAE, le législateur a méconnu l'étendue de la compétence qu'il tient de l'article 34 de la Constitution.

Une SARL a demandé en justice la décharge de la taxe additionnelle à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) à laquelle elle a été assujettie, soutenant que, faute d'en préciser les modalités de recouvrement, l'article 1600 du code général des impôts (CGI), dans sa rédaction antérieure à celle qui résulte de l'article 39 de la loi de finances rectificative pour 2012 du 16 août 2012, est entaché d'une incompétence négative qui porte atteinte au droit de propriété. Le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a transmis au Conseil d'Etat la question de la conformité aux droits et libertés garantis par la Constitution de l'article 1600 du code général des impôts. Le Conseil d'Etat a transmis la question au Conseil constitutionnel. Dans une décision du 28 mars 2013, le Conseil constitutionnel juge que si les huit premiers alinéas du paragraphe III de l'article 1600 fixent les caractéristiques de cette taxe, ils n'en prévoient cependant pas les modalités de recouvrement. En omettant de définir les modalités de recouvrement de la taxe additionnelle à la CVAE, le législateur a méconnu l'étendue de la compétence qu'il tient de l'article 34 de la Constitution. Le Conseil a donc jugé contraires à la Constitution les huit premiers alinéas du paragraphe III de l'article 1600 du CGI.

## PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



## TABLEAU DE BORD

### LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

### INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente



de 1,48% sur un an.

## **POPULATION**

POPULATION 2011: 401 784 habitants

## **OFFRE**

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand ( 2 690 )

IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

## **DEMANDE**

CONSOMMATION 2011: 8 488 ( 5 126 ménage et 3 362 administration )

INVESTISSEMENT 2011 : 1 476

EXPORTATIONS 2011 : 889

DEMANDE TOTALE : 10 853

## **PRIX**

FÉVRIER 2013 : - 0,3% sur un mois ; 1,5 % sur un an

## **EMPLOI , CHÔMAGE**

DEMANDEURS D'EMPLOI ( A B C ) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 ( +1,4% sur un an )

OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 ( - 4,1% sur un an )

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand )

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires ( état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

## **ENTREPRISES CRÉÉS**

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

**PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE**

# LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS  
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

## **INTERNET**

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

**FACEBOOK** <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

## **RÉDACTION**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

## **ADMINISTRATION :**

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ; Agence de presse :

Média info

·  
·

**LA NATION**  
**LE REGARD DES GUADELOUPÉENS**  
**SUR LA GUADELOUPE**  
**ET**  
**SUR LE MONDE**